

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 27 août 2019

INSCRIPTION DE MANITOBA FORWARD AUPRÈS D'ÉLECTIONS MANITOBA

Un nouveau parti politique vient d'être officiellement inscrit au Manitoba. En appuyant sept candidats aux prochaines élections générales (à ce jour) et en déposant les déclarations et les formules requises, Manitoba Forward (MBFWD) est maintenant inscrit sous le régime de la *Loi sur le financement des élections*.

En vertu de l'article 6 de la *Loi*, un parti politique peut s'inscrire de l'une des deux façons suivantes :

- il dépose auprès du directeur général des élections une pétition signée par 2 500 personnes qui avaient qualité d'électeur lors des dernières élections provinciales;
- il appuie cinq candidats ou plus aux élections générales actuelles.

L'inscription auprès du directeur général des élections permet à un parti politique d'être identifié sur un bulletin de vote à côté du nom des candidats qu'il appuie, de donner des reçus fiscaux pour les dons qui lui sont versés, et de recevoir un remboursement des dépenses électorales. Pour avoir droit à un remboursement, les candidats que le parti a appuyés doivent obtenir, au total, au moins 5 % des votes à l'élection (article 73 de la *Loi*).

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba chargé de l'administration des élections provinciales et des élections partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Christiana Jones, agente des communications

Téléphone : 204 945-0511; sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : CJones@elections.mb.ca